



REUNION D'ECHANGES SUR LA VULNERABILITE ENERGETIQUE

Alterre Bourgogne, Dijon, le 30 novembre 2010

COMPTE-RENDU

► Contexte

Alterre a publié en 2007 une étude sur la vulnérabilité des ménages bourguignons face au renchérissement du coût des énergies.

Cette notion de « vulnérabilité énergétique », contrairement à celle de « précarité énergétique », présente un caractère prospectif puisqu'elle renvoie à l'exposition des ménages au risque lié à une hausse durable du coût de l'énergie. Pour les ménages les plus vulnérables, cette hausse peut se traduire par une situation de précarité énergétique. La connaissance de cette vulnérabilité permet de définir puis de mettre en œuvre des politiques ou des actions permettant de la réduire.

Aujourd'hui, des actions émergent pour lutter contre la précarité énergétique, mais de façon encore disparate : appartements témoins, suivi de familles, fonds d'aide à la rénovation de logements, centrales de mobilité... L'idée est bien sûr de lutter contre les situations de précarité actuelles. Mais il est également crucial d'adapter les stratégies des territoires pour éviter la multiplication de ces situations dans les années à venir, qui pourront toucher aussi bien les ménages que les activités économiques. Cette question soulève évidemment des enjeux sociaux majeurs, mais aussi des questions d'aménagement et d'attractivité des territoires.

► Objectif de la réunion

Recenser les actions et études en cours ainsi que les besoins, afin de définir des pistes de travail en commun.



PRESENTATION DES PARTICIPANTS

► Michel Broyer (PACT Bourgogne)

Le réseau associatif des PACT (Protection, Amélioration, Conservation et Transformation de l'habitat) est présent dans trois départements en Bourgogne (21, 71 et 89). Nous travaillons à améliorer et réhabiliter l'habitat ancien pour assurer des conditions de vie décentes pour tous. Nous avons pour cela plusieurs axes d'intervention :

- Le suivi de familles et leur accompagnement dans des situations de factures impayées ;
- Le montage de dossiers de subventions pour l'amélioration de l'habitat (intermédiaire pour l'Anah) ;
- Une action expérimentale menée avec le Grand Dijon sur l'amélioration de la performance énergétique en copropriété ;
- La participation à un programme d'intérêt général mené sur le Pays Châtillonnais pour adapter le logement des personnes âgées en perte d'autonomie et en améliorer la performance énergétique pour lutter contre des situations de précarité énergétique.

Difficulté : Malgré l'augmentation de différents fonds d'aide, il manque encore des moyens financiers pour permettre de réaliser les travaux d'amélioration nécessaires. Par ailleurs, il faut encore informer pour que les occupants prennent conscience des travaux prioritaires à réaliser (ce n'est pas forcément le double-vitrage des fenêtres comme ils le demandent souvent).

► Frédérique Bourgeois (DDT 71)

Cinq SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) démarrent en Saône-et-Loire. La thématique de l'étalement urbain a été retenue comme un des axes de travail prioritaires. Une modélisation est réalisée pour mieux cerner quelle forme prend cet étalement urbain en Saône-et-Loire (en termes de consommation d'espace, de type d'habitat). On souhaiterait également traduire ce phénomène d'étalement urbain en termes de vulnérabilité énergétique des ménages. Cela permettrait de mieux faire comprendre aux élus que les choix de localisation de nouveaux lotissements (loin des centres ou des pôles d'emplois) ont un impact social et environnemental, et de traduire ces questions dans la planification territoriale.

► Alain Szymczak (DREAL Bourgogne, Cellule construction durable)

La gestion du Fonds national d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART), doté pour la période 2010-2017, a été confiée à l'Anah. La cellule construction durable de la DREAL prépare la mise en œuvre technique de ce fonds en travaillant à la qualification énergétique du parc de logements. Nous apportons également notre appui technique dans l'utilisation du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour compléter financièrement le FART, puisque l'Anah peut bénéficier des CEE.

► Didier Chateau (ADEME Bourgogne)

Plusieurs niveaux d'action sont possibles :

- 1- Sur le logement et les déplacements des ménages : Cela appelle la mise en place d'un dispositif d'actions construit avec les Espaces Infos Energie (EIE), l'Etat, l'Anah, les collectivités et les acteurs sociaux comme le réseau PACT.

- 2- Sur les activités économiques : Il est nécessaire de mettre en place de nouveaux modèles économiques qui rendent les entreprises et les activités agricoles moins dépendantes de l'énergie mais aussi des matières premières, de toutes les ressources dont on ne maîtrise pas l'approvisionnement et le coût. Comment un territoire peut-il renforcer son indépendance énergétique ? Nous travaillons notamment pour développer les équipements en énergies renouvelables et apporter du conseil aux particuliers et aux collectivités. Nous développons pour cela un travail sur un système d'information géographique.
- 3- Sur de nouveaux modèles de coopération : Comment financer des travaux dont le temps de retour est long et qui concernent un public en difficulté ? Il est nécessaire d'initier des travaux de recherche dans ce domaine, notamment pour la question des copropriétés. De même, il est difficile de lutter contre l'étalement urbain car cela nécessite de faire appel à des outils de maîtrise du foncier.

► **Franck Dumaître (ADEME Bourgogne)**

Nous sommes engagés dans un dispositif d'accompagnement de Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) ambitieux sur neuf territoires en Bourgogne. La vulnérabilité énergétique est une question abordée dans les PCET. Il manque cependant une méthode pour permettre une réflexion globale à l'échelle du territoire. Chaque territoire a tendance à mener un travail partiel sur la question, soit sur la réhabilitation du bâti, soit sur l'étalement urbain, mais rarement global.

► **Thomas Plantier (DREAL Bourgogne, Cellule Etudes et pilotage)**

Il y a un besoin de pouvoir mieux évaluer la vulnérabilité des ménages périurbains pour mettre en place une offre de transports alternatifs à la voiture. L'idée serait de tester une modélisation sur une agglomération comme Dijon. La difficulté réside dans le manque d'informations sur la mobilité en Bourgogne.

► **Jérôme CROZY (DREAL Bourgogne, Service Logement et construction durable)**

Le Fonds national d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART) va être mis en place à partir du 1er janvier 2011. La DREAL suit toutes les OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et les PIG (Programme d'Intérêt Général) : 13 seront actifs en 2011 sur l'ensemble de la Bourgogne. La plupart de ces opérations comportent aujourd'hui un volet « précarité énergétique », ce qui est nouveau. L'Anah souhaite un repérage à l'adresse des foyers en situation de précarité énergétique. Il existe déjà des outils de repérage des logements indignes ou insalubres mais il n'existe pas de méthodologie pour identifier les situations de précarité énergétique. Ce repérage permettrait en outre d'avoir une vision territoriale plus fine et de mieux coordonner les différentes politiques.

► **Marie DASTARAC (DREAL Bourgogne, Mission Villes durables)**

On essaie actuellement de développer des éco-quartiers avec un niveau d'excellence énergétique. La question est d'avoir une stratégie cohérente sur l'ensemble du tissu urbain et de faire en sorte que ces éco-quartiers puissent aussi concerner les quartiers les plus exposés à la précarité énergétique.

► **Pierre CABAU (Ville de Chenôve)**

Outre les logements sociaux pris en charge dans le cadre des programmes ANRU et les pavillons individuels, nous avons à Chenôve beaucoup de petites copropriétés qui sont très attractives pour de jeunes ménages en primo-accession. Le problème est que ces ménages achètent leur appartement avec une part de remboursement de prêt maximale dans leur revenu. Ils sont par la suite incapables de répondre à des demandes de rénovation des copropriétés. Il est nécessaire de trouver un levier pour que les banques prennent en compte la rentabilité de ces travaux à long terme. Autre point : nous avons ouvert un appartement témoin dédié aux économies d'énergie.

► **Viviane PERRIER-GRITTI (Communauté Creusot-Montceau)**

La CCM est engagée dans la mise en œuvre d'un PCET. Par ailleurs, de nombreux services sont chargés d'animer des programmes ou de piloter des actions directement en lien avec le sujet du jour : actions en matière d'habitat et de GPRU (Grand Projet de Renouvellement Urbain), de politique de la ville et d'insertion...

Deux projets en cours sur le territoire me semblent également à signaler au titre de ce sujet de la vulnérabilité énergétique :

- Nous réalisons actuellement un schéma de maillage des services sur un territoire plus large, celui du territoire Centre Saône-et-Loire. Il s'agit de mieux connaître la répartition géographique et l'offre de tous les types de services présents, notamment en milieu rural, afin de les rendre plus accessibles (comment apprécier l'accessibilité à ces services ?). La création de lieux multi-services a été engagée dans cet objectif.
- Nous souhaitons également créer un observatoire de la mobilité sur la CCM. Le projet vient de démarrer.

Enfin, nous avons déjà organisé en partenariat avec l'EIE de Montceau-les-Mines, tout récemment, dans le cadre de la fête de l'énergie, une animation qui abordait ce sujet.

► **Benjamin MOTTE (Université de Bourgogne)**

Je travaille sur une approche sociale de la mobilité des ménages périurbains, notamment sur l'hypothèse de territoires de relégation, c'est-à-dire, de territoires périurbains vers lesquels les ménages les plus modestes se replient car ils n'ont pas les moyens d'habiter ailleurs. Actuellement, on n'observe pas de territoires de relégation en tant que tels, mais plutôt un phénomène de relégation diffuse.

Je travaille actuellement sur un projet de recherches (qui se terminera fin 2011) qui étudie les déménagements de ménages modestes depuis des zones périurbaines. On constate en effet dans certaines grandes villes, comme Paris ou Lyon, un phénomène de « sur-déménagement » depuis des territoires périurbains très dépendants de l'automobile vers des territoires moins dépendants. Ce phénomène n'apparaît pas pour l'instant statistiquement autour de villes comme Dijon. Nous analysons les motifs liés à ces déménagements, notamment par l'étude d'une population au chômage.

► **Sébastien PENIDON (Bourgogne Energies Renouvelables)**

BER est une association dont l'objet est la promotion et le développement des énergies renouvelables et de tout ce qui a trait aux économies d'énergies. BER héberge également l'Espace Info Energie de Côte-d'Or.

BER mène actuellement un projet de prévention de la précarité énergétique. Nous travaillons avec NSM Médiation (qui porte le Point d'Information et de Médiation Multi-Services de Dijon) pour former

des travailleurs sociaux et réaliser le suivi de 15 à 20 familles sur un an dans des quartiers définis comme prioritaires dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) de l'agglomération dijonnaise. L'objectif est de leur apprendre les gestes pour économiser l'énergie et l'eau. Cette coordination entre BER (qui a une compétence technique en matière d'économies d'énergies) et NSM Médiation (qui apporte son expertise sociale) est précieuse. Il est notamment difficile d'identifier les familles en situation de précarité énergétique. En effet, quelle définition met-on derrière ? Est-ce une part du budget allouée à la facture d'énergie ? Ou bien le fait de factures impayées ? Il y a aussi des situations où les personnes paient leurs factures mais en se privant d'un niveau de chauffage correct. Ces situations-là sont beaucoup plus difficiles à détecter. Les acteurs sociaux peuvent nous y aider par leur connaissance des familles.

BER anime également des ateliers autour de la prévention à la précarité énergétique (des gestes simples à la compréhension des factures...) pour divers acteurs (appartement témoin de Chênove, foyers sociaux...)

Aujourd'hui, beaucoup de petits projets se mettent en place pour lutter localement contre la précarité énergétique. Il est nécessaire de mutualiser les expériences et de coordonner les différents acteurs et projets.

► Landry GUILLAUD (CAUE 71)

Le CAUE de Saône-et-Loire est concerné par la problématique de la précarité énergétique à plusieurs titres. Tout d'abord, dans ses activités de conseil auprès des élus sur des questions comme celles de l'étalement urbain ou des éco-quartiers. Le CAUE 71 porte également un Espace Info Energie. Les particuliers qui font appel à l'EIE sont à 80 % des propriétaires occupants et sont rarement en situation de précarité énergétique. Le public en difficulté est difficile à toucher. L'EIE 71 a participé à la mise en place d'un appartement témoin à Autun. Même avec la mise en place de locaux exemplaires comme celui-ci, il n'est pas facile de faire venir ce public. Pour cela, il faut intervenir dans la vie des quartiers. C'est ce que nous essayons de faire avec la CCM.

La DDT DE Saône-et-Loire nous a sollicités pour mettre en place une grille d'évaluation des situations de précarité énergétique que les travailleurs sociaux pourraient utiliser. Une telle grille est très difficile à élaborer car les facteurs à prendre en compte sont nombreux et une évaluation en une seule visite paraît délicate. Il ne faudrait pas que, dans le cadre de la mise en œuvre de fonds comme le FART, des mesures « standard » soient appliquées de façon universelle et sans adaptation au type de bâtis existants. Par exemple, mettre de la laine de verre sur des murs en pierre. Si l'on fait cela sur un logement humide, cela sera contre-productif. Il est nécessaire d'avoir un outil d'évaluation de la précarité énergétique qui prenne en compte tous les facteurs : la qualité du bâti, la santé, la mobilité...

► Boris PAGEAUX (Ville de Chalon-sur-Saône et Grand Chalon)

Un phénomène d'étalement urbain est en cours sur le Grand Chalon, sans augmentation de population sur le territoire. Les logements sont assez nombreux mais ne présentent pas la qualité attendue pour la population locale dont une partie préfère de nouvelles constructions. Les propriétaires des logements les plus dégradés hésitent ainsi à faire des travaux de rénovation de crainte de ne pas pouvoir louer leur bien étant donné le nombre suffisant de logements disponibles.

Par ailleurs, on constate des demandes croissantes d'aides auprès des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) pour des problèmes de factures d'énergie impayées. La volonté est là pour prévenir ce genre de situations. Nous sommes notamment engagés dans un PCET. Cette démarche peut apporter une transversalité dans l'action publique. Mais nous avons besoin d'un accompagnement en termes de méthodologie et d'outils de financement.

► **Florent DUVAL (Conseil régional de Bourgogne, Direction Aménagement du territoire)**

La précarité énergétique peut toucher trois cibles :

- Les ménages : avec un enjeu d'équité en termes de qualité de vie ;
- Les entreprises : avec un enjeu de compétitivité économique et la question de la relocalisation d'activités pour un plus fort ancrage par rapport aux savoir-faire locaux ;
- Les collectivités locales : certaines ont un patrimoine bâti dégradé et des factures d'énergies de plus en plus lourdes.

L'échelle des bassins de vie permet de travailler sur ces 3 cibles et de structurer une politique volontariste sur la question de la vulnérabilité énergétique. Nous nous appuyons pour cela sur deux outils :

- Les Plans Climat Energie Territoriaux : Neuf territoires sont engagés sur 2010-2011-2012. Ces neuf démarches permettront de capitaliser les expériences avant une diffusion plus large.
- Les contrats de Pays et d'Agglomérations : Le souhait est de passer de contrats « généralistes » à des stratégies territoriales plus resserrée. La précarité énergétique peut ainsi constituer un fil directeur notamment pour les territoires porteurs de SCOT comme le Pays de la Bresse ou le Pays Sud Bourgogne. De même pour les territoires qui mettent en place des Programmes Locaux de l'Habitat. Pour ce qui concerne la question de la mobilité, il est nécessaire de la relier à l'organisation et au maillage des services dans les territoires. Il y a un besoin d'apporter de l'expertise et du retour d'expériences à ces territoires.

► **Dominique TOUIN (CCAS de Dijon)**

Le CCAS de Dijon travaille avec le PIMMS de Dijon. Les Points d'Information et de Médiation Multi-Services sont des lieux d'accueil ouverts à tous, destinés à faciliter l'utilisation de l'ensemble des services publics. Les PIMMS de Dijon sont implantés dans les quartiers populaires de Fontaine d'Ouche et des Grésilles. Plusieurs actions ont été menées pour sensibiliser les ménages. Récemment, une rencontre entre EDF Solidarité et les acteurs sociaux a été organisée pour leur présenter les possibilités de visites d'appartements témoins. Mais ces actions restent ponctuelles.

► **Anne SAVIGNON (Syndicat Intercommunal d'Energies d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre et Agence Locale de l'Energie de la Nièvre) - contribution écrite**

La précarité énergétique est particulièrement prégnante dans la Nièvre du fait notamment d'une population à faibles revenus (les minima sociaux présentent un taux très fort par rapport aux autres départements bourguignons) d'un parc de logements pour presque 54% datant d'avant 1949 et du caractère très rural de son territoire.

La question de la lutte contre la précarité énergétique fait partie des sujets préoccupants sur lesquels le SIEEEN souhaite s'investir pleinement. Les Syndicats d'Energie, en tant qu'autorité concédante, ont un rôle légal de lien entre les fournisseurs d'énergie et les consommateurs. Plusieurs se sont déjà investis soit dans des bilans énergétiques chez des particuliers, soit en matière de sensibilisation des acteurs de la précarité énergétique, soit en contrôlant les fournisseurs sur l'application des tarifs sociaux, soit sur une information des particuliers sur leur consommation et leurs factures, soit sur l'apport de financement au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Le SIEEEN contribue aujourd'hui au FSL de la Nièvre. Il demande aujourd'hui à ce que l'action du fonds soit plus tournée vers des actions de prévention. Il envisage de co-financer en 2011 une campagne de diffusion de kits énergétiques sur le territoire rural (opération déjà engagée sur Nevers avec le CCAS) en s'appuyant sur son réseau d'élus locaux, délégués des syndicats primaires d'électricité qui maillent tout le territoire. Les délégués ont déjà été réunis et sensibilisés à la question. Un guide des délégués – boîte à outil sur le sujet - est à l'étude. D'autres mesures concrètes, notamment pour le financement des travaux, sont en réflexion. Nous étudions également avec la DDT

et le CG 58 la mise en œuvre du FART sur le département. Nous avons rencontré l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles) pour les sensibiliser au sujet, alors que les aides ménagères sont aujourd'hui parmi les rares acteurs sociaux qui se rendent au domicile des personnes et ont une parfaite connaissance des situations.

L'Agence Locale de l'Energie, créée sous la forme d'une association loi 1901, s'impliquera nécessairement dans la démarche de lutte contre la précarité. Elle réunit déjà un large partenariat de membres fondateurs et agit de manière neutre. Elle héberge un Espace Info Energie qui s'adresse aux particuliers. Même si les particuliers qui appellent sont des porteurs de projet qui ont déjà la capacité de financer leur projet, l'ALE ne souhaite pas pour autant en rester là. Par ses compétences en matière d'énergie, elle envisage de participer à la diffusion d'information, voire l'accompagnement des ménages sous forme d'animation, d'audits... Elle sera naturellement sollicitée. Par ailleurs, il semble que la politique de la Région évolue aujourd'hui pour renforcer ce rôle au sein des EIE.

Nous souhaiterions qu'au niveau départemental les acteurs de la lutte contre la précarité déjà identifiés et d'autres se rapprochent pour faire de ce problème un enjeu majeur pour 2011 en adoptant une stratégie d'action concertée et cohérente.

Celle-ci pourrait se décliner en plusieurs points (avis personnel) :

- Identification très large des acteurs.
- Mobilisation : réunion des acteurs, sensibilisation aux enjeux, constitution d'un partenariat et affirmation de la reconnaissance de la problématique à l'échelle départementale avec désignation d'un pilote ou de plusieurs pilotes.
- Collecte des informations pour mieux appréhender la situation de précarité énergétique au niveau de la Nièvre (par exemple, sur les demandeurs au niveau du FSL, il n'y a pas d'observation, or n'existe-t-il pas une récurrence chez certains ? qui pourrait être liée à un logement de mauvaise qualité thermique ou à des comportements peu sobres ?).
- Articulation des dispositifs existants pour une plus grande efficacité.
- Détection des ménages en difficulté.
- Accompagnement : audits, information sur les factures, sur les éco-gestes et comportements, médiation auprès des propriétaires...
- Mobilisation de moyens financiers locaux incluant la mise en œuvre du FART (il existe de multiples outils de financement auxquels nous pouvons ajouter ceux de l'Economie Sociale et Solidaire).
- Inclusion d'un volet « précarité énergétique » dans les PECT nivernais.
- Autres mesures locales : accompagnement à l'auto-réhabilitation.

► **Nathalie PINAULT (Conseil général de la Nièvre) - contribution par téléphone**

Dans le cadre de la démarche de développement durable du CG58, Nièvre 2021, une action sur la précarité énergétique est prévue, selon les grands axes de travail suivants :

- Informer et sensibiliser les particuliers ;
- Partager une définition commune de la précarité énergétique ;
- Réaliser un état des lieux ;
- Identifier des pistes d'action ;
- Favoriser la prévention des situations de précarité énergétique ;
- Renforcer les partenariats.

Plusieurs pistes d'actions ont été évoquées par les groupes de travail dans le cadre de Nièvre 2021 : lancer une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) orientée précarité énergétique, diffuser des kits énergie solidarité, mettre en place un appartement témoin...

Certains chantiers sont en cours :

- La signature d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique avec l'Etat ;
- La rédaction d'un cahier des charges d'un Programme d'Intérêt Général de lutte contre l'Habitat indigne qui intégrera un volet précarité énergétique.

On constate un manque d'échanges entre les acteurs du social et ceux de l'environnement et des économies d'énergie. Il est nécessaire de former ces deux types d'acteurs en croisant les approches.

SYNTHESE DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES PARTICIPANTS

► **Coordination des acteurs et projets**

Face à la multiplication des projets et à la diversité des acteurs qui les portent, apparaît la nécessité de coordonner et structurer ceux-ci. L'échelle départementale semble intéressante pour l'animation et la mise en cohérence des systèmes d'aides. La mise en œuvre de fonds, comme le FART peut être l'occasion de mobiliser des acteurs extrêmement variés. Il peut également y avoir au niveau de certains territoires une mise en cohérence d'actions locales.

► **Mise en réseau**

L'échelle régionale peut permettre un échange d'informations, une mutualisation des expériences, la mise en commun d'outils (comme l'animation autour des appartements témoins qui se développe). Le réseau national sur la précarité énergétique (RAPPEL) a été construit dans cet objectif ; une antenne régionale pourrait être créée et bénéficier des outils mis à disposition par le réseau national.

► **Accompagnement méthodologique pour une approche territoriale**

Afin d'aller davantage vers des actions de prévention (et pas seulement de prise en charge des situations de précarité énergétique), il est nécessaire d'intégrer cette préoccupation dans une approche territoriale, qui permet de structurer une politique globale. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur un certain nombre d'outils comme les Plans Climat Energie Territoriaux ou les Contrats de Pays et d'Agglomération qui apportent une transversalité dans la prise en compte de cette question. Le besoin d'un accompagnement méthodologique auprès des territoires se fait toutefois ressentir.

► **Evaluation d'outils de sensibilisation**

Il serait utile de disposer d'une évaluation sur les outils de sensibilisation existants comme les kits énergétiques (une évaluation est prévue sur Chalon-sur-Saône), les appartements témoins ou encore le suivi de familles, afin d'identifier les approches les plus efficaces vis-à-vis du public en situation de précarité énergétique.

► **Formation et culture communes**

Il apparaît nécessaire de former conjointement les acteurs sociaux et ceux travaillant dans le domaine des économies d'énergie, afin de croiser les approches et de permettre une meilleure complémentarité des compétences. Un projet est en cours sur l'Autunois, dans le cadre de la mise en place d'un appartement témoin. L'ADEME conçoit un module de formation sur la précarité énergétique pour les animateurs de l'appartement et les travailleurs sociaux. Ce module pourra être réutilisé pour d'autres projets en Bourgogne.

► Etudes, analyses

Il ressort une grande difficulté pour repérer la population en situation de précarité énergétique. Une approche seulement statistique pour mieux connaître cette population en difficulté et une définition théorique de la précarité sont apparues insuffisantes. Un travail avec les acteurs de terrain est indispensable. Il permet en outre d'avoir une approche globale de la situation de précarité des individus : en termes de qualité du bâti mais aussi de mobilité, de santé... Par ailleurs, des travaux de recherche apparaissent nécessaires pour étudier la vulnérabilité et prévenir de nouvelles situations de précarité.

► Ingénierie financière

Malgré l'augmentation des différents fonds d'aide, les moyens financiers restent insuffisants face à l'ampleur des travaux d'amélioration des bâtiments. Des pistes existent pour construire de nouveaux montages financiers. Il est par exemple possible de faire appel à des tiers investisseurs ou de créer des fonds de travaux intégrés aux charges. Mais des travaux de recherche sont nécessaires pour imaginer des montages innovants (dans le cas des copropriétés notamment).

- **Une présentation du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART)** sur <http://www.precarite-energie.org/Programme-renovation-thermique-des.html>. La convention entre l'Etat et l'Anah relative au programme d'investissements d'avenir, qui concerne le fonctionnement et l'affectation des crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART) a été publiée au JO le 20/07/10. L'arrêté pour l'exécution de cette convention, en date du 06/09/10, est téléchargeable sur : <http://legifrance.gouv.fr/>.

- **Une présentation du dispositif d'accompagnement des Plans Climat Energie Territoriaux en Bourgogne** sur <http://www.territoires-bourgogne.fr>, rubrique *Plans Climat Energie Territoriaux*.

- **Le Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement (RAPPEL)** : Le site du réseau RAPPEL permet aux visiteurs de se renseigner sur la précarité énergétique : ses causes et conséquences, de consulter des outils pour aider les ménages dans cette situation et de contribuer à améliorer la connaissance et la lutte contre le phénomène en participant aux forums et autres outils du réseau : <http://www.precarite-energie.org>.

- **Une présentation du rapport national sur la précarité énergétique** sur le site du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Precarite-energetique.html>. Remis au Gouvernement le 06/01/10, ce rapport propose pour la première fois, une définition partagée de la précarité énergétique. Il comprend également des données quantitatives indiquant que, contrairement aux idées reçues, les personnes en précarité énergétique sont le plus souvent dans le parc privé. De même, le plus souvent, ce sont des propriétaires avec de faibles ressources qui sont les victimes de cet engrenage. Le rapport complet est téléchargeable sur le site du Grenelle de l'Environnement : <http://www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr/index.php/actualites-du-plan/120-presentation-du-rapport-qprecarite-energetiqueq>.

- **Une présentation du Plan national de lutte contre la précarité énergétique** sur le site du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-national-de-lutte-contre.html>.

- **Le projet EPEE - Étude sur la Précarité Énergétique en Europe** avait pour objectif d'identifier et d'évaluer le phénomène de la précarité énergétique dans chaque pays partenaire, d'identifier les bonnes pratiques pour le combattre et de faire des recommandations aux décideurs en ce sens. Un guide a notamment été produit (disponible en français) : « Agir contre la précarité énergétique - Une boîte à outils pour les collectivités locales et territoriales ». Il est téléchargeable sur : http://www.fuel-poverty.org/files/WP5_D16_FR.pdf.

- **Une présentation du projet d'observatoire national de la précarité énergétique et des ressources sur le site de l'ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) : www.ademe.fr, rubrique *Bâtiment > Précarité énergétique, et notamment dans l'onglet Recherches et Etudes*.

- « **La vulnérabilité énergétique des territoires** », Alterre Bourgogne, Repères n°44, septembre 2007, téléchargeable sur : <http://www.alterre-bourgogne.fr/les-publications/reperes/detail-repere/pub/reperes-n-44-septembre-2007.html>.

► Des expériences de réseaux locaux :

Préca énergie 33 en Gironde : <http://www.preca-energie.org/>

Le Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine (CREAQ) a créé en 2009 le réseau « Préca Energie 33 » qui rassemble des travailleurs sociaux, professionnels du bâti, opérateurs financiers, collectivités territoriales et services de l'Etat. Le CREAQ est une association à but non lucratif dont l'un des objets est la promotion de l'habitat économe en énergie et en eau.

Trois objectifs pour le réseau « Préca Energie 33 » :

- o Permettre un meilleur accompagnement des familles ;
- o Créer un centre ressource ;
- o Rendre compte des problématiques de terrain pour accompagner au mieux les politiques publiques.

Réseau Régional Énergie Précarité (RREP) en PACA : <https://groups.google.com/group/reseau-regional-energie-precarite?hl=fr>

La mise en place de ce réseau est financée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) et l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) dans le cadre de leur programme PREBAT. Il est animé par les associations Ecopolenergie et le Loubatas en partenariat avec une équipe de recherche du SHADYC (Sociologie, Histoire et Anthropologie des DYnamiques Culturelles - EHESS – CNRS).

Les objectifs du réseau :

- Définir collectivement le phénomène de précarité énergétique en PACA ;
- Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées en PACA : s'appuyer sur les mécanismes et expériences existants afin de déceler les freins, les leviers d'action, et ainsi développer les expériences favorables à la réduction de la précarité énergétique ;
- Elaborer collectivement un programme d'actions opérationnelles en région PACA.

Différents outils structurent ce réseau : des groupes de travail thématiques, des journées d'échanges annuelles, une newsletter trimestrielle, une liste de discussion.

IERA en Rhône-Alpes : <http://www.rhonealpes.fr/317-.htm>

Le Point Information Energie ADIL 26 (Association Départementale d'Information sur le Logement) et le CALD (Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme) ont mis en place depuis 1995 un fonds pour travaux avec l'aide de la Région Rhône-Alpes, de l'Ademe, de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et du Département de la Drôme. Fort de cette expérience, le Point Information Energie ADIL 26 assure la coordination d'un réseau régional, afin de faciliter le montage de ce type de dispositif dans les différents départements de Rhône-Alpes. Ce réseau associe la Région Rhône-Alpes, l'Ademe, l'ANAH, IERA (Info->Energie Rhône- Alpes) et l'URPACT (Union Régionale Pact Arim Rhône-Alpes) ainsi qu'un organisme par département :

- Hélianthe dans l'Ain,
- Polenergie dans l'Ardèche,
- le PACT de l'Isère,
- Hespul et l'Agence locale de l'Energie dans le Rhône,
- l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables) en Savoie,
- Prioriterre en Haute-Savoie,
- LATERE (Loirénergie, Agence Technique pour une Energie Respectueuse de l'Environnement) dans la Loire.

Le réseau assure un échange entre les partenaires régionaux et locaux sur le thème de la précarité énergétique par des réunions régulières, et met à disposition une boîte à outils sur plate-forme Internet.

Languedoc-Roussillon

Initié dans le cadre de l'appel à projet du PREBAT de 2007 « Réduction de la précarité énergétique », l'objectif de ce réseau régional est d'identifier une chaîne d'intervenants pour projeter des actions efficaces. La première étape de la création du réseau Languedoc-Roussillon a consisté en un diagnostic de territoire (fin 2010).



COORDONNEES DES PARTICIPANTS

NOM et Prénom	Structure	Email
Madame Frédérique BOURGEOIS	DDT de Saône-et-Loire	frederique.bourgeois@saone-et-loire.gouv.fr
Monsieur Michel BROYER	Union Régionale PACT Bourgogne	mbroyer@cdah21.org
Monsieur Pierre CABAU	Ville de Chenôve	pierre.cabau@mairie-chenove.fr
Monsieur Didier CHATEAU	ADEME Bourgogne	didier.chateau@ademe.fr
Monsieur Jérôme CROZY	DREAL de Bourgogne – Service Logement et Constructions durables	jerome.crozy@developpement-durable.gouv.fr
Madame Marie DASTARAC	DREAL de Bourgogne – Service Développement Durable	marie.dastarac@developpement-durable.gouv.fr
Monsieur Régis DICK	ALTERRE Bourgogne	r.dick@alterre-bourgogne.org
Monsieur Franck DUMAITRE	ADEME Bourgogne	franck.dumaitre@ademe.fr
Monsieur Florent DUVAL	Conseil régional de Bourgogne - Direction Aménagement territoire et Habitat	fduval@cr-bourgogne.fr
Monsieur Landry GUILLAUD	CAUE 71 – Espace Info Energie	infoenergie-caue71@orange.fr
Monsieur Antonin MADELINE	ALTERRE Bourgogne	a.madeline@alterre-bourgogne.org
Monsieur Benjamin MOTTE-BAUMVOL	Université de Bourgogne - Laboratoire de géographie THEMA	benjamin.motte@u-bourgogne.fr
Monsieur Boris PAGEAUX	Ville de Chalon-sur-Saône	boris.pageaux@chalonsursaone.fr
Monsieur Sébastien PENIDON	Bourgogne Energies Renouvelables - EIE	sebastien.penidon@ber.asso.fr
Madame Nathalie PINAULT (contribution téléphonique)	Conseil général de la Nièvre	nathalie.pinault@cg58.fr
Monsieur Thomas PLANTIER	DREAL de Bourgogne – Service Développement Durable	thomas.plantier@developpement-durable.gouv.fr
Madame Viviane PERRIER-GRITTI	Communauté Creusot Montceau	viviane.perrier-gritti@creusot-montceau.org
Madame Pascale REPELLIN	ALTERRE Bourgogne	p.repellin@alterre-bourgogne.org
Madame Anne SAVIGNON (contribution écrite)	Agence Locale de l'Energie de la Nièvre	a.savignon-ale58@orange.fr
Monsieur Alain SZYMCZAK	DREAL de Bourgogne – Service Logement et Constructions durables	alain.szymczak@developpement-durable.gouv.fr
Monsieur Aurélien TRIOUX	ALTERRE Bourgogne	a.trioux@alterre-bourgogne.org
Madame Dominique TOUIN	CCAS de Dijon	dtouin@ccas-dijon.fr